

Dominique MWEZE Chirhulwire Nkingi

Docteur en sciences de la communication
Professeur ordinaire, Doyen de la Faculté des Communications sociales
Facultés Catholiques de Kinshasa

(2004)

“Le NEPAD et sa politique
relative aux nouvelles
technologies de l'information
et de la communication”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: jean-marie_tremblay@uqac.ca

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: http://www.uqac.ca/Classiques_des_sciences_sociales/

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

M. Dominique MWEZE Chirhulwire Nkingi

"Le NEPAD et sa politique relative aux nouvelles technologies de l'information et de la communication".

Un article publié dans le **Bulletin de l'ANSD**, volume 5, décembre 2004, pp. 55-65. Kinshasa : Académie nationale des sciences du développement.

M. Dominique MWEZE Chirhulwire Nkingi est professeur ordinaire et Doyen de la Faculté des Communications sociales, Facultés Catholique de Kinshasa.

[M. Michel Maldague, professeur émérite de l'Université Laval et président-fondateur de l'ANSD, nous a obtenu le 10 janvier 2005 l'autorisation de l'auteur de diffuser cet article]



Courriels : Michel.Maldague@lycos.com
domweze@yohoo.fr

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times, New Roman 14 points.

Pour les citations : Times 10 points.

Pour les notes de bas de page : Times, 10 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2004 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition complétée le 25 juillet 2005 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



Table des matières

Introduction

1. [La réduction du fossé numérique](#)
2. [Le NEPAD et les NTIC](#)
3. [Défis pour la République démocratique du Congo](#)
 - 3.1 [Les Technologies de l'information et de la Communication et l'économie](#)
 - 3.2 [Sur le plan de la santé publique](#)
 - 3.3 [Sur le plan de la promotion des droits de l'homme](#)
 - 3.4 [De la qualité de nos réseaux](#)
 - 3.5 [Internet et l'éducation et la recherche scientifique](#)
 - 3.6 [Nouvelles technologies de l'information et culture](#)
 - 3.7 [Les Technologies de l'information et de la communication et nos milieux ruraux](#)

Conclusion

Annexe : références

M. Dominique MWEZE Chirhulwire Nkingi

professeur ordinaire et Doyen de la Faculté des Communications sociales,
Facultés Catholique de Kinshasa.

“Le NEPAD et sa politique relative
aux nouvelles technologies de l'information
et de la communication”.



Un article publié dans le **Bulletin de l'ANSD**, volume 5, décembre 2004, pp. 55-65. Kinshasa : Académie nationale des sciences du développement.

Dominique MWEZE Chirhulwire Nkingi

Docteur en sciences de la communication
professeur ordinaire et Doyen de la Faculté des Communications sociales,
Facultés Catholique de Kinshasa.



Dominique MWEZE Chirhulwire Nkingi

Docteur en sciences de la communication

Professeur ordinaire

Président de l'Académie Nationale des Sciences du Développement de la RDC

“Le NEPAD et sa politique- relative aux nouvelles technologies de l'information et de la communication”.

Introduction

[Retour à la table des matières](#)

Le 23 mai 2002, le ministre sud-africain des finances (M. Trevor Manuel) et son homologue le ministre des finances des États-Unis (M. Paul O'Neill) avaient rendu public un communiqué dans lequel ils déclaraient que « *le développement durable est une condition préalable essentielle de la croissance économique des pays en développement et de l'élimination de la pauvreté dans le monde* ». Les deux pays cosignataires affirmaient qu'ils soutenaient sans réserve le *Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique* (NFPAD) qui a mis sur pied une stratégie solide en vue d'améliorer la gestion des affaires politiques et économiques dans l'ensemble du continent et de créer un climat favorable à des investissements productifs et à la création des entreprises ¹.

¹ <http://usinfo.state.gov/francais/>

Il m'a semblé que le développement durable dont il est ici question ainsi que la politique du NEPAD ne peut se concevoir en dehors de la révolution numérique dans laquelle les nations industrialisées ont tiré profit pour leur propre développement.

Ma communication ² comprendra trois points :

- une brève clarification de la question du fossé numérique ;
- le NEPAD et les NTIC ;
- les défis pour la RDC.

1. La réduction du fossé numérique

[Retour à la table des matières](#)

La question de la réduction du fossé numérique figure parmi les priorités de l'ONU. Elle a été largement évoquée lors du Sommet Mondial de la Société de l'Information, tenu à Genève du 10 au 12 décembre 2003. Le rapport annuel sur l'activité de l'organisation pour l'an 2004 et la Déclaration du Millénaire dans sa Résolution A/RES/55/2 du 8 septembre 2000 reviennent sur la question.

Ce qui justifie cette préoccupation, c'est sans doute le fait que le Rapport du PNUD a fait remarquer que les pays et les entreprises qui ne seront pas branchés sur les réseaux de la télécommunication modernes ne pourront pas s'intégrer dans la nouvelle économie mondiale. Le sens commun sait que c'est par les télécommunications que ces pays pourront améliorer la qualité de leurs services et de leurs productions et réduire leurs coûts. C'est par les mêmes télécommunications qu'ils comprendront le monde et généreront des transformations sur le plan socio-économique. Seulement, le constat est amer : un profond fossé est là 80% de la population mondiale n'ont pas accès aux télécommunications de base 55% vivent dans les pays qui possèdent moins de 5% du total des lignes téléphoniques. Plus de la moitié n'a jamais utilisé le téléphone, lequel téléphone est la voie

² Pour de plus amples renseignements, on se référera à nos recherches antérieures, citées en Annexe.

obligée pour accéder aux inforoutes ; 6⁰% des personnes - par rapport à la population mondiale -sont raccordés à Internet et, pis,, ils payent trois ou quatre fois plus cher que les hommes et les femmes, branchés aux États-Unis et en Europe centrale ³.

On s'accorde à dire que la fracture numérique résulte d'une concaténation des disparités à la fois nationales, régionales, continentales et internationales. La superposition des secteurs appelle plusieurs types de fractures : la fracture géographique, la fracture énergétique, technologique, linguistique, éducative, culturelle et surtout la fracture socio-économique. En termes clairs, lorsqu'on parle de la fracture numérique, on prend en compte le fait qu'elle peut se concevoir selon le paramètre de la disproportion ou de la différence de niveau et de nature en ce qui concerne :

- sa localisation, par rapport à un espace ; le Nord est plus nanti que le Sud en termes du nombre d'internautes ;
- l'accès à l'énergie, paramètre indispensable pour utiliser l'ordinateur ; selon l'UIT, 20% des foyers sont électrifiés au Ghana, 5% en Namibie, 2,3% au Sénégal et 0,4% au Mozambique ;
- le niveau technologique ; les uns utilisent une technologie de pointe tandis que les autres se contentent des vieilles technologies bonnes pour le musée ; ils passent à peine de l'analogique au numérique ;
- la langue d'usage dans cet accès à l'information - l'anglais - domine les réseaux d'information et donc coupe une bonne partie de la population mondiale de l'information ;
- l'éducation (je dirai l'instruction) : le niveau de formation aux NTIC est insuffisant pour les utilisateurs potentiels ;
- la différence des cultures, des normes sociales et des systèmes de valeur ;

³ PNUD, Coopération Sud (2000), no 1, p. 20. Kofi Annan parle lui de 5% raccordés à Internet (cf. note 11).

- le niveau de vie socio-économique ; le coût d'accès est élevé dans les pays en développement pendant que dans d'autres, l'État, dans sa politique de communication et d'information, prend en charge les frais y afférents pour qu'un bon nombre de citoyens accèdent à l'information.

Sur le plan mondial, le Conseil Économique et Social, dans sa Déclaration ministérielle, lors de sa session de juillet 2000, avait demandé que des actions concertées soient entreprises sur le plan national, régional et international pour limiter le clivage en matière de Nouvelles technologies de l'Information et de la communication (NTIC). Le Conseil avait demandé que ces outils soient « mis au service d'un développement mieux partagé »⁴. C'est là une tâche collective pour laquelle les parties prenantes doivent s'associer, a-t-il poursuivi.

Concrètement le Conseil demandait :

- d'inclure dans les stratégies de développement des programmes nationaux de promotion des NTIC ;
- de relier des villages pauvres à Internet pour leur permettre d'accéder, par exemple, à la télémédecine et au téléenseignement. Cela nécessite que les pays consentent d'importants investissements dans les infrastructures, les moyens d'éducation et d'augmentation des capacités⁵ ;
- de pourvoir aux compétences nécessaires pour installer, entretenir et réparer les outils informatiques. Kofi Aïmait préconise la constitution d'un corps de bénévoles hautement qualifiés qui auraient pour tâche de former les pays en développement à l'usage des NTIC.

Le rapport de Kofi Annan parle du contenu des sites et de la barrière de langues. L'anglais, dit-il, est utilisé par 80% des sites alors qu'il n'est parlé que par moins de 30% de la population mondiale.

Le rapport fait état des travaux du PNUD (1999) qui avait conçu une stratégie visant à combler le fossé numérique.

⁴ Ibid., p. 87.

⁵ Ibid., p. 88.

Qu'a fait concrètement le PNUD ? Sa stratégie a consisté à :

- a) sensibiliser aux NTIC comme moyen d'accès à la connaissance
- b) promouvoir les NTIC ;
- c) formuler des politiques dans ces domaines ;
- d) renforcer la connectivité peu coûteuse ;
- e) mettre en valeur des ressources humaines au niveau national ;
- f) promouvoir les contenus en langues nationales ;
- g) rechercher des solutions novatrices aux problèmes technologiques.

D'autres voies, continentales celles-là, se sont élevées pour contextualiser ces recommandations, C'est dans ce cadre qu'il faut situer le NEPAD.

2. Le NEPAD et les NTIC

[Retour à la table des matières](#)

Le NEPAD ne se situe pas en dehors de ces réalisations parce qu'il part des mêmes convictions : il existe un écart numérique entre les pays du Nord et l'Afrique. Cet écart doit être comblé, car le développement de l'Afrique en dépend.

Grosso modo, pour le NEPAD, l'utilisation de ces NTIC en Afrique présente des avantages immenses : intégration de l'Afrique dans la société de l'information ; dynamisation de la démocratie et de la bonne gouvernance ; gestion des conflits et lutte contre les pandémies ; éducation ; cybermoney ; formation de l'opinion ; etc.

C'est pourquoi le NEPAD poursuit un certain nombre d'objectifs dont les plus importants sont :

- Mettre au point des logiciels à contenu local, fondés en particulier sur l'héritage culturel de l'Afrique.

- Doubler la densité des lignes téléphoniques pour parvenir à deux lignes pour 100 personnes d'ici 2005, avec un niveau d'accès adéquat pour les ménages.
- Diminuer le coût et améliorer la fiabilité des services.
- Préparer tous les pays d'Afrique à utiliser les communications électroniques.
- Constituer une pépinière de jeunes et d'étudiants compétents dans le domaine de l'informatique et de la télématique pour en faire des ingénieurs stagiaires en informatique et en télématique, des programmeurs et des créateurs de logiciels.

Plusieurs actions sont envisagées pour atteindre ces objectifs, notamment la collaboration avec les institutions régionales et internationales en matière de télécommunication et de financement, la mise sur pied d'un réseau d'institutions de formation et de recherche, la promotion des projets qui existent et qui visent à connecter les jeunes.

Il est difficile de comprendre les réticences du Sommet Mondial de la Société de l'Information qui avait pourtant préconisé des solutions allant dans le sens de la politique du NEPAD. Relevons ici quelques-unes de ces solutions :

- Assurer la formation des formateurs capables d'assurer un transfert de compétence.
- Encourager l'usage des logiciels libres, en vue de réduire les frais et faire acquérir à peu de frais une certaine maîtrise technologique.
- Ouvrir l'accès à certains sites détenant des informations de haute teneur pour le développement durable.
- Mettre en place des espaces publics collectifs d'accès à Internet et redynamiser cet accès dans les écoles (à tous les degrés), dans des bibliothèques et dans des centres de formation.
- Fournir une expertise extérieure d'appui technique aux pays

en développement.

- Mettre sur pied une politique nationale d'appui aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Il s'agit d'une politique de gestion globale non seulement de l'information, mais aussi des documents.
- Mettre en place des structures de formation continues des ressources humaines.
- Créer un cadre de concertation avec d'autres pays pour partager les expériences et encourager les initiatives stratégiques en la matière.
- Encourager le partenariat avec les organisations internationales qui ont dans leurs secteurs la question de l'information et de la communication (PNUD, UNESCO, CFA, UIT, CNUCCD).

Puisque les participants au Sommet (ceux des pays nantis) n'ont pas été prompts à financer la politique du NEPAD (leurs priorités étant ailleurs), Il revient à chaque pays de s'approprier ces objectifs et de les rendre opératoires pour son développement. C'est ce que devra faire notre pays, la République Démocratique du Congo.

3. Défis pour la République démocratique du Congo

Vous me permettrez de passer en revue quelques secteurs que je juge prioritaires pour les pays africains en général, pour la R.D.C. en particulier.

3.1 Les Technologies de l'information et de la Communication et l'économie

[Retour à la table des matières](#)

Nous le savons tous, sur le plan économique, les avantages des technologies de l'information et de la communication sont nombreux et appréciables. Et nous pouvons nous les approprier. En effet, les

technologies de l'information et de la communication permettent d'avoir accès à un éventail d'informations exploitables et indispensables pour accélérer le rythme de la compétitivité. Elles permettent de soutenir la croissance, de stimuler les investissements privés et d'identifier les créneaux d'exportation de grande valeur ajoutée. Ces nouveaux outils réduisent les lenteurs des échanges et stimulent la productivité. Elles permettent de créer aussi des milliers d'emplois qualifiés et consultables sur réseau. Les nouvelles technologies de l'information et de la communication donnent à nos hommes d'affaires et à nos entrepreneurs la possibilité d'effectuer virtuellement des transactions financières.

Notre pays a tout intérêt à s'insérer dans cette nouvelle économie. En conséquence, il nous revient de mettre en place une nouvelle économie dans laquelle l'information sera décentralisée et exempte de toute contrainte. Les hommes d'affaires congolais devraient accéder directement aux données des technologies de l'information et de la communication et tirer profit du commerce électronique, du marketing et de la banque virtuels. Il leur revient désormais d'héberger des sites leur permettant de s'insérer dans le circuit économique mondial. Des efforts, allant dans ce sens, ont été effectués dans notre pays. Nous pensons ici à *l'Agence nationale de promotion des investissements* (ANAPI) en RDC, qui a hébergé son site pour permettre aux hommes d'affaires nationaux et internationaux d'être informés sur les possibilités d'investissement dans notre pays.

Cependant, pour que ces efforts ne soient pas vains, il est impérieux qu'un cadre réglementaire et légal des technologies de l'information et de la communication soit mis sur pied pour sécuriser nos hommes d'affaires.

Dans cette nouvelle économie, nos banques occupent une place de choix. Désormais, elles devront, elles aussi, trouver des mécanismes d'insertion qui les rendent plus compétitives, plus opérationnelles et moins enclavées sur le plan informationnel. Nos banques fournissent certes des efforts pour se relier entre elles, à l'intérieur comme à l'extérieur du pays, mais un effort soutenu de modernisation les rendra plus crédibles aux yeux des autres nations.

3.2 Sur le plan de la santé publique

Avec le concours des experts nationaux et internationaux, nos pays luttent depuis des années contre les maladies endémiques de toutes sortes.

Plus que jamais, il devient impératif de réduire les distances dans ce secteur entre les médecins congolais et leurs collègues locaux ou internationaux dans le domaine de la recherche (fondamentale et appliquée), de l'échange de l'information et de la télémédecine. Mieux encore, il conviendrait de relier les structures de santé éloignées et de permettre à nos médecins de se brancher sur des réseaux, associés à leurs domaines, pour consulter des bibliothèques spécialisées. Tous ces efforts technologiques doivent naturellement s'intégrer dans un projet global pour nous permettre d'améliorer ce secteur vital.

3.3 Sur le plan de la promotion des droits de l'homme

[Retour à la table des matières](#)

Nous pensons que les technologies de l'information peuvent aider nos pays à sensibiliser les citoyens et à se forger une saine opinion publique sur les graves violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Mieux, elles peuvent les aider à diffuser les données touchant les droits civils, politiques et civiques des citoyens. À cet effet, il convient que ces technologies soient rationnellement exploitées pour vulgariser, dans nos langues, notre droit social, notre droit civil, notre droit pénal, notre droit économique, administratif et fiscal ainsi que les procédures y afférentes. C'est une tâche qui incomberait au Ministère de la Justice et au Ministère des Droits Humains.

3.4 De la qualité de nos réseaux

Nous savons que pour bénéficier des apports des nouvelles technologies de l'information, il est indispensable de disposer d'un réseau à la fois disponible et performant. Du point de vue de cette infrastructure, la densité téléphonique me paraît capitale. Nous

sommes conscient des obligations qui reviennent aux États dans ce domaine, notamment celle d'assurer une connectivité efficace en développant des infrastructures fiables. Dans notre pays, la RDC, des efforts louables sont en train d'être déployés pour que nos réseaux téléphoniques soient de qualité et que les interconnexions internationales soient suffisantes et rapides. Sur ce point, les nouvelles technologies peuvent voler à notre secours. Certes, nous devons faire face aux coûts d'investissement et de fonctionnement des technologies de l'information et de la communication. Il revient à chaque pays de créer les cadres institutionnels des capitaux pouvant financer ce secteur. Cependant, nos efforts seront soutenus par nos partenaires nationaux et internationaux, pour financer ce vaste projet et fixer la réglementation et la normalisation des protocoles de communication, conformément à l'esprit des lois sur les télécommunications et l'autorité de régulation de nos pays respectifs.

Toujours dans le cadre des réseaux, nos entreprises publiques ont le devoir non seulement de créer des bases de données dans leurs secteurs respectifs, mais aussi des sites, mis à jour pour mieux gérer l'information et se faire connaître à l'intérieur comme à l'extérieur du pays.

3.5 Internet et l'éducation et la recherche scientifique

[Retour à la table des matières](#)

Une des tâches prioritaires de notre enseignement sera de développer la dimension cognitive et mentale des apprenants et le niveau d'appropriation des usagers des technologies de l'information et de la communication sous toutes les formes.

Nous nous réjouissons du fait que le cours d'informatique soit inséré dans le programme d'enseignement primaire, secondaire et universitaire. Cependant, des efforts doivent encore être déployés pour approfondir cette nouvelle culture et diversifier les cursus et les niveaux d'études de cette discipline.

C'est le lieu ici de féliciter ceux de nos compatriotes qui ont créé des écoles d'informatique de haut niveau et qui ont consenti d'énormes

sacrifices pour implanter dans le cursus de nos enfants cette nouvelle culture numérique.

Sur le plan de la recherche scientifique, les technologies de l'information peuvent voler au secours de nos chercheurs. Des efforts devront être déployés pour que les enseignants et les chercheurs bénéficient d'infrastructures performantes leur permettant de consulter et d'échanger, entre eux et avec leurs collègues de l'étranger, des informations scientifiques récentes. Ainsi, ils pourront accéder aux programmes de recherche des laboratoires et des institutions de coopération scientifiques et académiques du monde entier.

Dans le même cadre, l'université virtuelle devra être organisée pour permettre à l'ensemble de la jeunesse et même aux adultes de suivre des cours à distance. Cette université virtuelle permettra à l'élite intellectuelle de, mettre à jour ses connaissances et d'apprendre sans contrainte de temps ni d'espace.

Il est important que la formation aux technologies de l'information et de la communication soit ouverte à un large public. Nous encourageons les initiatives créant des télécentres et des cybercafés à travers nos pays. Certes, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique australe sont en avance sur ce point. Notre pays devra suivre leur exemple.

Parallèlement, de vastes programmes nationaux d'alphabétisation et d'initiation aux nouvelles technologies devraient être initiés sur toute l'étendue de la République.

3.6 Nouvelles technologies de l'information et culture

[Retour à la table des matières](#)

Il est aussi du devoir de l'État d'inciter le développement d'un contenu Internet endogène. Les technologies de l'information et de la communication pourront nous aider à partager et à échanger nos valeurs, nos arts, nos langues, notre musique ; bref, tout notre patrimoine culturel à travers cet outil universel, dans ce rendez-vous du donner et du recevoir. Notre pays a avantage à établir des partenariats stratégiques, technologiques, avec les leaders des industries, les partenariats financiers et commerciaux pouvant l'aider à améliorer ses performances.

3.7 Les Technologies de l'information et de la communication et nos milieux ruraux

[Retour à la table des matières](#)

Il convient de se tourner vers l'intégration du milieu rural dans cette nouvelle culture de l'information. Notre pays est essentiellement agricole, comme tous les pays ayant atteint un certain degré de développement. Il convient de combler le fossé numérique dans nos campagnes en rendant accessible l'information aux professionnels ruraux.

Nous encourageons les organismes internationaux, qui ont plaidé pour la réduction du fossé numérique dans les pays en développement, à nous aider à mettre sur pied un mécanisme de partage et de gestion de cette masse d'information. Une telle initiative pourra soutenir notre pays à coordonner ses efforts de développement des capacités, à puiser et à échanger des données utiles, disponibles sur le réseau du savoir universel.

Conclusion

[Retour à la table des matières](#)

Notre pays a avantage à chercher des voies et moyens pour rendre effectives les recommandations du NEPAD et celles formulées par le Sommet Mondial de la Société de l'Information en vue d'assurer son développement durable et de s'intégrer harmonieusement dans le concert des nations.

Il ne nous servirait à rien de posséder un riche et complexe gisement de pétrole et de gaz, une faune et une flore resplendissantes, un poumon écologique émanant de nos forêts, des sites paléontologiques et archéologiques à faire pâlir d'envie, une richesse culturelle incommensurable, si nous ne savons pas en tirer profit.

Toutes ces richesses exigent une organisation rationnelle, une élite qui s'en approprie et qui les transforme en source de bien-être pour les citoyens.

L'appropriation pour nous signifie :

- collecter soigneusement toute information qui touche à ces secteurs dont il a été question plus haut ;
- traiter ou exploiter rationnellement cette information et la rendre opératoire pour les besoins du pays ;
- diffuser et/ou partager cette information avec la communauté universelle ;
- conserver jalousement cette information en la mettant à l'abri des prédateurs et à l'usure du temps.

Pour accomplir ces tâches, les NTICs peuvent être d'un grand secours.

Pr Dr MWEZE Chirhulwire Nkingi
Président de l'Académie

Tél. (243) 994 7059

E-Mail : domweze@yahoo.fr

ANNEXE

Références

[Retour à la table des matières](#)

- MWEZE Chirhulwire, *Paradigme digital et rationalité*, dans Revue Africaine de Communication Sociale, vol. I, juin-décembre 1996, no 2, p. 47-76.

- *Ibid.*, *Sciences, technologies, communication et mondialisation*. Dans : *Les enjeux de la mondialisation pour l'Afrique*. Actes des Journées philosophiques de Canisius (avril 1998). Kinshasa, éd. Loyola, Publications Canisius, 1999, p. 109-132.

- *Ibid.*, *Nouvelles technologies de l'information et de communication (NTIC) et journalisme*. Actes du Séminaire Scientifique de l'UCIP sur l'éthique et la responsabilité du journaliste dans un nouvel ordre institutionnel (du 26 au 29 janvier 1999), Kinshasa, 1999.

- *Ibid.*, *Les enjeux commerciaux des nouvelles technologies de l'information et de communication : l'état des lieux*. Séminaire sur la Philosophie Africaine et Nouvelles technologies, 1999, Faculté de Philosophie (sous presse).

- *Ibid.*, *Les Nouvelles technologies de l'information et de communication et leurs concepts opératoires*, dans Revue Philosophique de Kinshasa (sous presse).

Ibid., *Internet : aspects commerciaux et financiers*. Notes de cours en D.E.S, Faculté des Communications sociales, 1999-2000, 10 p.

- *Ibid.*, *L'Afrique s'interroge : Où est passé le Nouvel Ordre Mondial de l'information et de la communication ?*, dans MWEZE, Ch. (dir.), *Éthique de la communication en Afrique du XXIe siècle*, coll. Logos, no 3, Kinshasa, F.C.K., 2000, p. 191-199.

- *Ibid.*, *Éléments d'informatique générale*, Coll. Logos, no 2, F.C.K., 1997, 288 p.

Fin du texte